



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Refus de visa pour 16 journalistes afghans menacés de mort

Question écrite n° 3687

### Texte de la question

Mme Ségolène Amiot attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation préoccupante des 16 journalistes afghans dont les demandes de visa ont été récemment rejetées par les autorités françaises. Ce refus de visa intervient dans un contexte particulièrement sensible, alors que l'Afghanistan est sous le régime des talibans, un régime qui persécute systématiquement les journalistes, en particulier ceux qui défendent la liberté d'expression et d'opinion. Il semble que cette décision, prise dans un contexte politique particulièrement sensible, soit avant tout motivée par des considérations diplomatiques. En effet, la France semble avoir fait le choix de limiter l'accueil de réfugiés et notamment de journalistes afghans, au moment même où elle se positionne sur la scène internationale concernant la situation en Afghanistan. Ce choix pourrait être perçu comme une décision purement politique, qui va à l'encontre des engagements internationaux de la France en matière de protection des droits des réfugiés et des journalistes persécutés. En tant que signataire de la Convention de Genève et des autres instruments internationaux relatifs à la protection des droits humains, la France a une responsabilité envers les journalistes fuyant les violences et les persécutions, en particulier lorsque ces individus risquent leur vie pour défendre la liberté d'expression et d'opinion. En refusant d'accueillir ces journalistes, la France se trouve en contradiction avec ses valeurs et ses engagements internationaux, tout en énonçant sa volonté de lutter contre les régimes autoritaires et le terrorisme. Le rejet de ces demandes de visa soulève également des préoccupations graves en matière de dignité humaine. Du fait de ce refus d'obtention de visa français, ces journalistes sont menacés d'expulsion, ainsi que de retour dans leur pays d'origine. La France les expose à des risques accrus de persécution en cas de retour et fait preuve d'un manque de moyens et de volonté politique pour mettre en place une réponse adaptée à la situation d'urgence à laquelle ces personnes sont confrontées. Depuis la prise de pouvoir des talibans en 2021, la situation des journalistes en Afghanistan est extrêmement dangereuse. Plus de 50 journalistes ont été tués ou blessés depuis 2021, avec une forte hausse des agressions et menaces (CPJ). 200 médias ont été fermés et les journalistes sont soumis à une censure stricte. Ceux qui couvrent des sujets sensibles risquent des arrestations ou des menaces de mort. Des visas ont été refusés à des journalistes femmes, alors même que le M. le Premier ministre François Bayrou a exprimé lors de son discours de politique générale la volonté de lutter contre les oppressions subies par les femmes afghanes. Depuis la prise de pouvoir des talibans en 2021, les femmes afghanes sont sévèrement persécutées. La répression des libertés des femmes est systématique et brutale. Dans ce contexte, Mme la députée interroge M. le ministre sur les raisons exactes de ces refus et sur la politique qui a présidé à cette décision. Elle souhaite savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour respecter ses engagements internationaux et protéger les journalistes afghans persécutés, notamment en facilitant leur accueil et leur protection en France. Enfin, elle lui demande quel renforcement des moyens serait envisagé afin d'assurer une prise en charge adéquate de ces personnes vulnérables, en cohérence avec les valeurs humaines et démocratiques que la France prône sur la scène internationale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Ségolène Amiot](#)

**Circonscription** : Loire-Atlantique (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3687

**Rubrique** : Étrangers

**Ministère interrogé** : [Intérieur](#)

**Ministère attributaire** : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 467